



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES - CORRECTION

Prenez avis que le 3 août 2026 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle sera étudié la demande de dérogations mineures suivante (Correction) :

Propriétaire :	Danny Colletterte
Lot visé :	4 446 473 du cadastre du Québec
Emplacement :	565, rue Saint-Paul
Nature et effet de la demande :	La demande de dérogations mineures vise à permettre : • La construction d'un bâtiment principal avec des marges latérales de 1,6 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> exigent des marges minimales de 2 m. • Une somme totale des marges latérales de 3,2 m, alors que les dispositions du <i>Règlement 715 de zonage</i> exigent une somme totale minimale de 4 m.

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Florencia Saravia du Service de planification et aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 8 juillet 2026.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière